ASSOCIATION SYNDICALE de DENNEVILLE PLAGE
Mairie de Denneville
3 grand rue
50580 PORTBAIL sur MER

Réunions publiques

18 Juillet 2020 - 4 Août 2020

Denneville

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

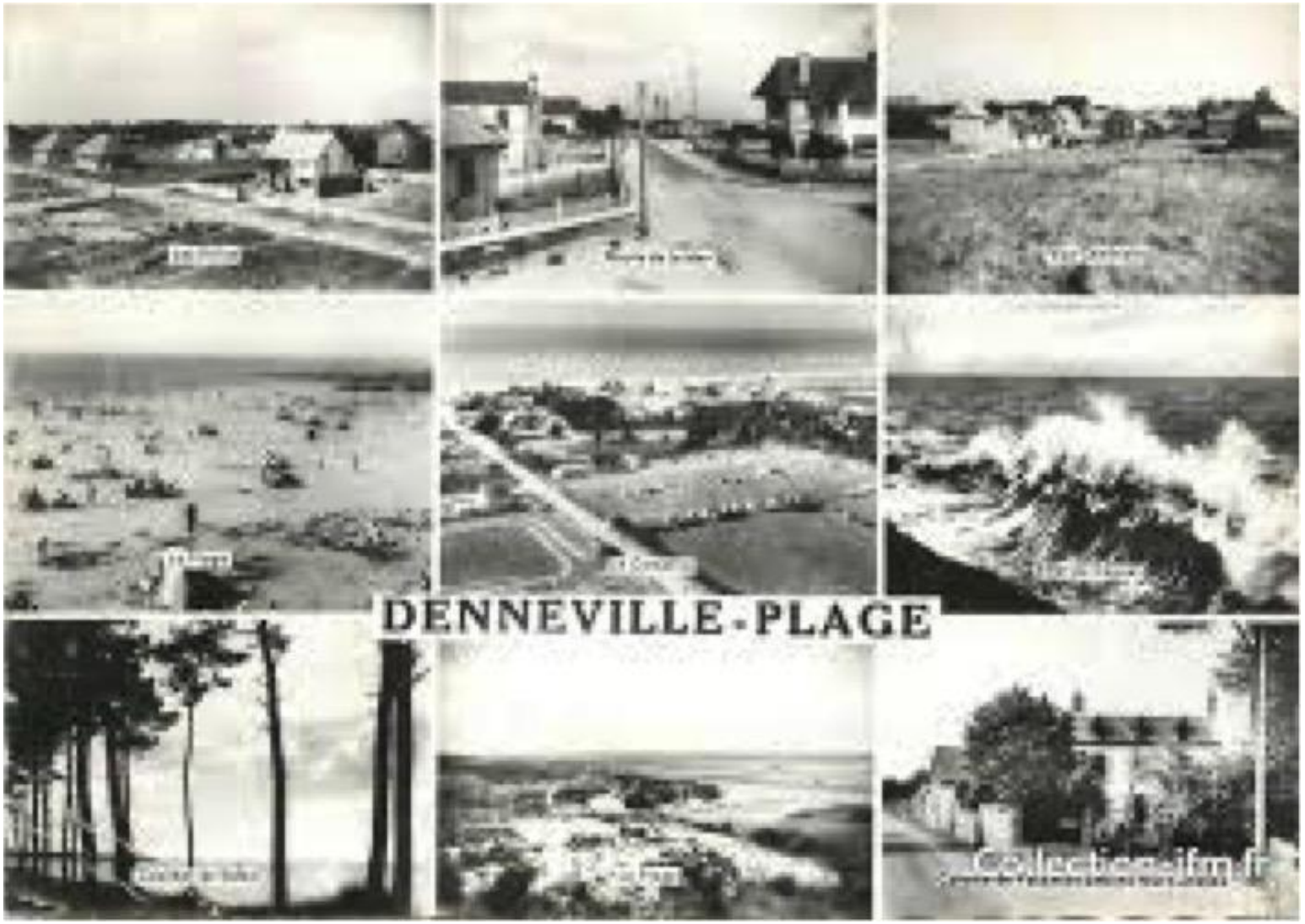

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

15 octobre 1987 Ouragan Vents de 220 km/h

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

15 octobre 1987 Ouragan Vents de 220 km/h

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Sophie CAUBLOT & Dominique d'Aigremont

2020 Marée coefficient

ASDP

Présenté par Dominique d'Aigremont

- **1991**

  Tentative de création d'une ASA par Monsieur Sarazin.

- **27 janvier 2014**

  Création de la loi GEMAPI

- **août 2014**

  Les pouvoirs publics demandent à n'avoir qu'un seul interlocuteur et demandent aux propriétaires de Denneville-plage de se constituer en association.

- **octobre 2014**

  Assemblée constitutive de l'ASDP (Association syndicale de Denneville plage) avec le soutien de la mairie.

  Objet : « Protection et aménagement du littoral et des accès de la plage de Denneville et des propriétés bâties en continuité. »

Denneville-Plage & ASDP

Présenté par Dominique d'Aigremont

Étude d'opportunité pour un passage en ASA

2015 : parution au Journal officiel de la création de l'ASDP (annonce n° 2043 – page 656)

L'ASDP commande une étude de la situation globale de notre littoral auprès du bureau d'étude ISL.

16 avril 2015 : demande de la Sous-préfète d'entreprendre une étude de protection du littoral.

2016 : appel d'offre pour une étude d'impact auprès de Ceresa

2018 : entrée en vigueur de la loi GEMAPI.
Premiers travaux pour faire une parcelle témoin.

mai 2019 : mise en œuvre de la tranche A.

2020 : étude de transformation de l'ASDP en ASA, conformément aux attentes des pouvoirs publics.

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

- **Définition (SHOM)**

  Courbe représentant l'intersection de la terre et de la mer

  - Marée haute astronomique de coefficient 120

  - Conditions météorologiques normales.

4 février 2017

Barneville-Carteret

- **Dans la pratique**

  Évolution naturelle

  sous l'effet de la mer (courants, marées, vagues, tempêtes…) ainsi que par les interventions humaines

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

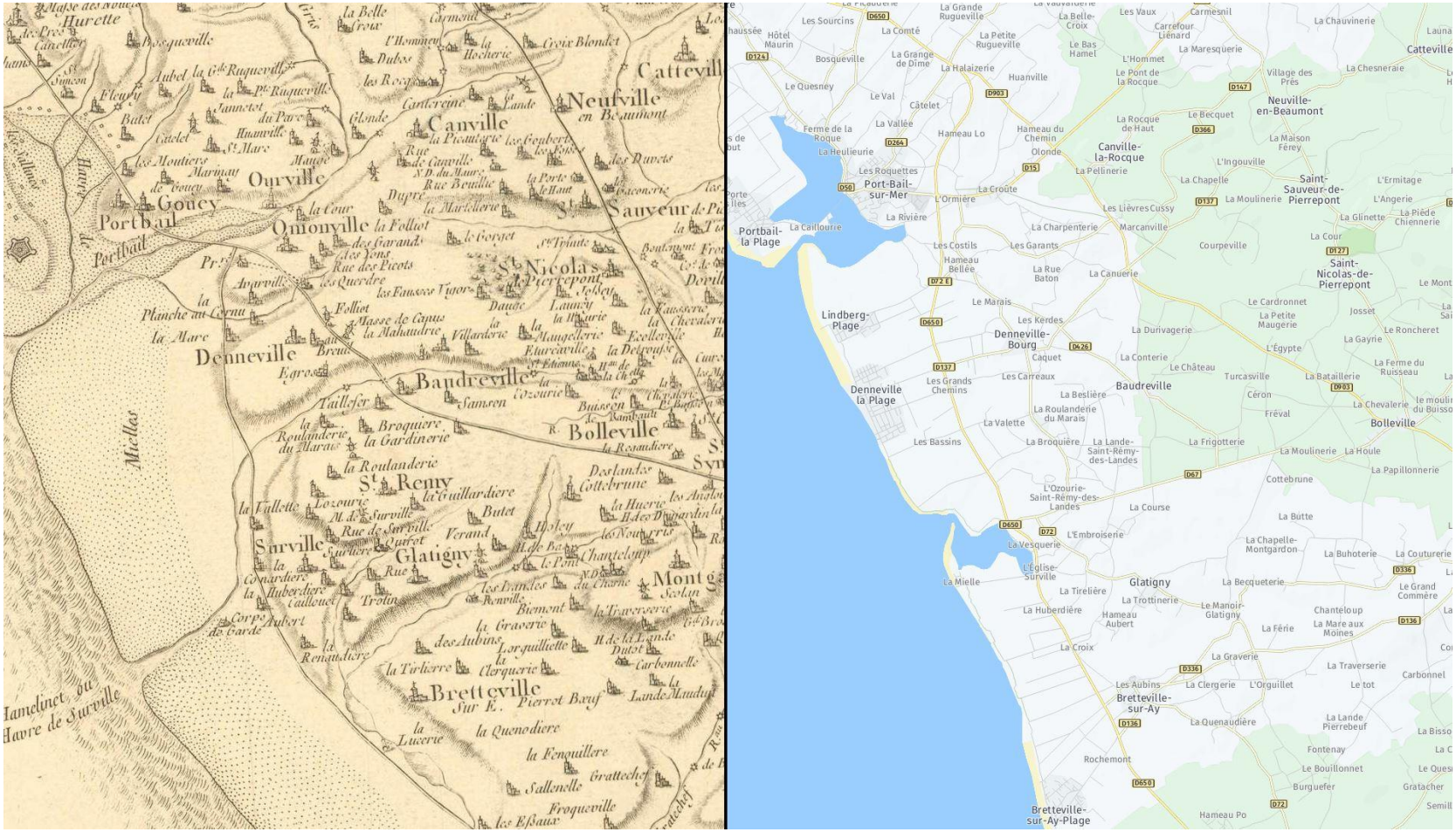

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

- **Analyse de photos**

  Évaluation de la mobilité moyenne du trait de côte sur 60 ans (1947 - 2010).

- **Depuis la fin des années 90**

  Inversion de l'érosion,

  Accrétion plus marquée sur la partie Nord du secteur

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

- **Variation**

  Régulière ni dans le temps ni dans l'espace

- **Évolution**

  Fonction de la hausse du niveau de la mer

  Fonction de certains phénomènes météorologiques (houle, tempête)

  Fonction du changement climatique

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

- **Zones à risque**

Des zones basses quelques fois inférieure au niveau de la mer

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

Trait de côte

Présenté par Michel OURY

Lorsque Jersey n'était pas une île et que la forêt du désert de Scissy s' étendait de La Hague à Avranche

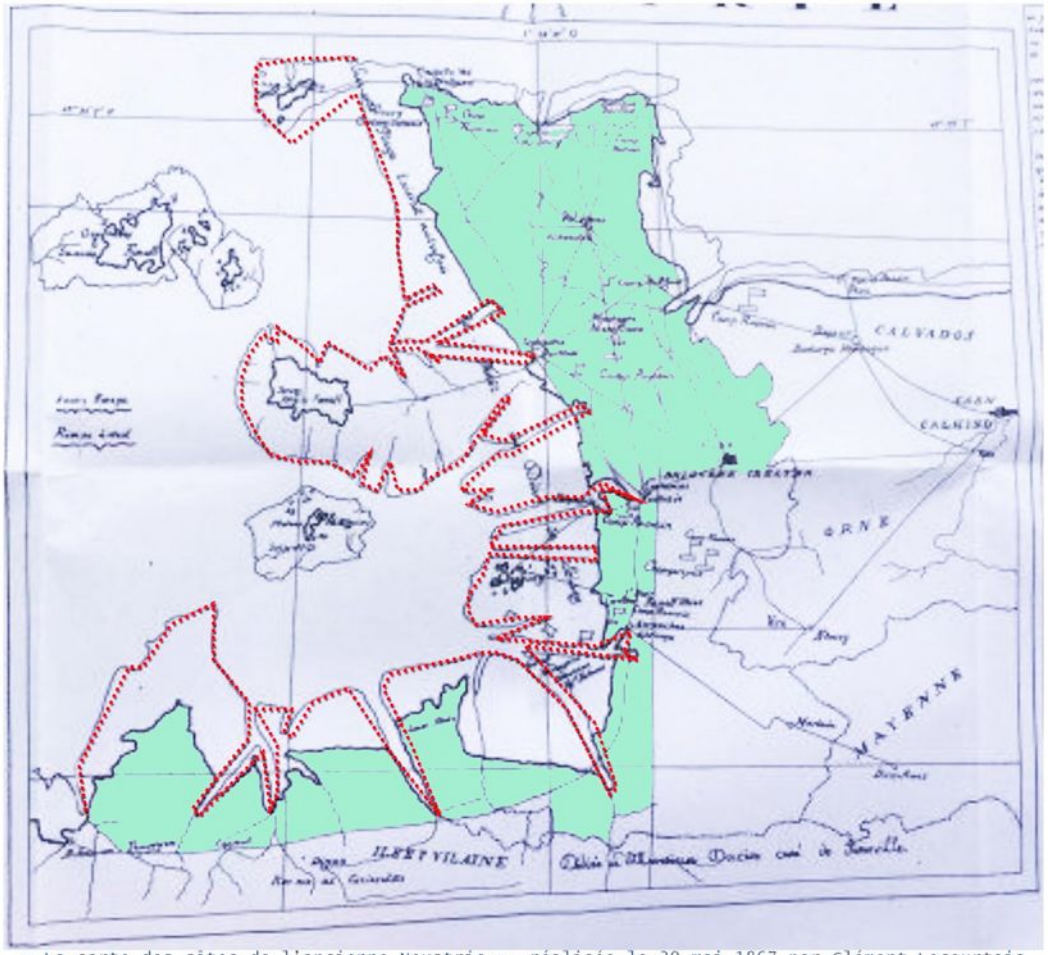

« La carte des côtes de l'ancienne Neustrie », réalisée le 20 mai 1867 par Clément Lecourtois

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

- Étude commandée par l'ASDP sur conseil de la DDTM en 2015
- Évolution de la plage
- Sur le littoral de Denneville, tendance à la stabilité de la plage voire à l'engraissement, plus marquée au nord ;
- Au nord de Denneville, le cordon dunaire tend à se reconstituer après une phase de recul jusqu'en 1993
- Au sud de Denneville, le cordon dunaire de Saint-Rémy-des-Landes présente une tendance érosive d'environ 1 m/an.

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

- Étude commandée par l'ASDP sur conseil de la DDTM en

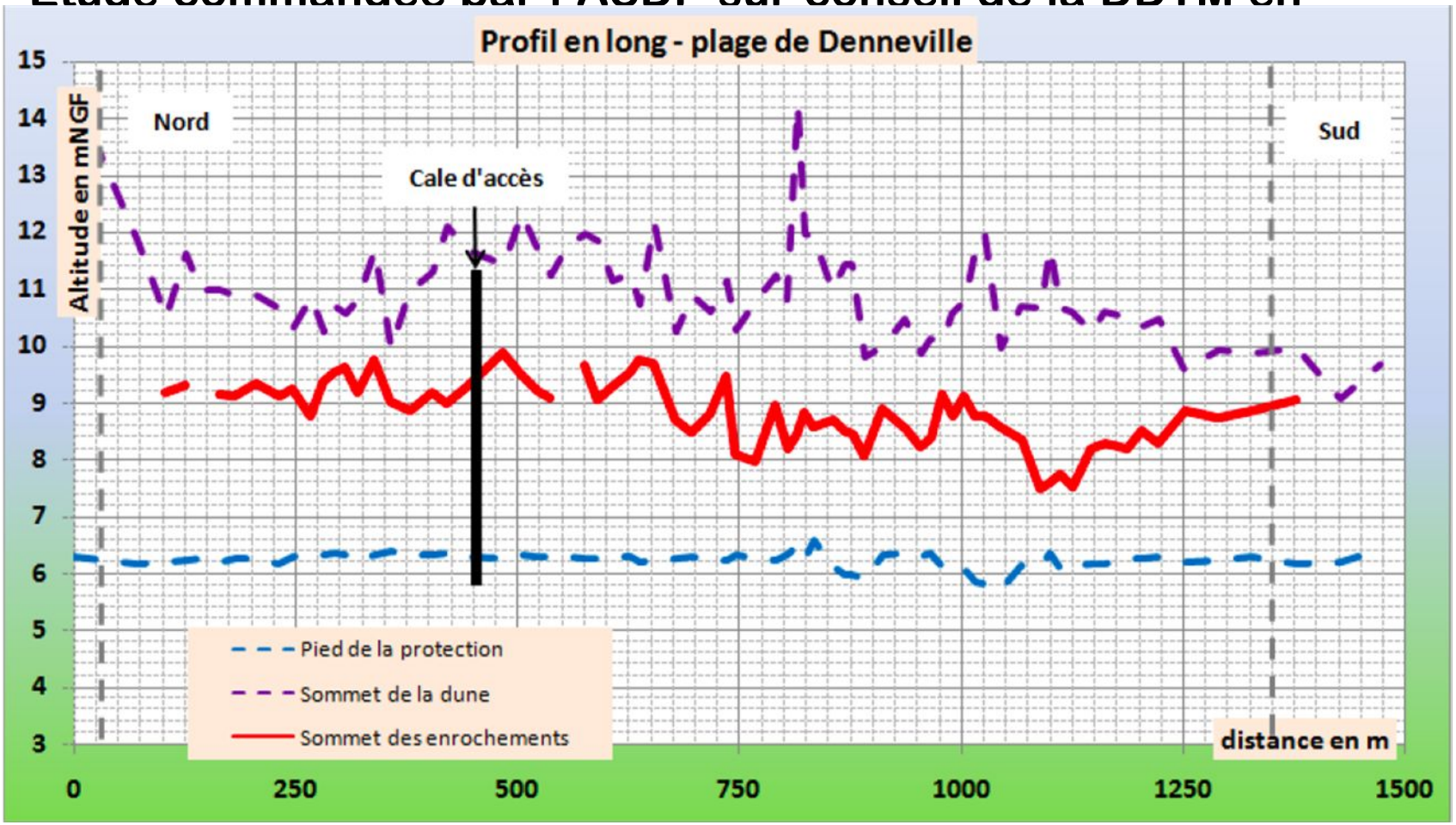

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

Données marines :
hauteurs d'eau et effets pression, vent, houle et vagues

Niveau maximal centenaire hors effets de projection des vagues

- Marée
- Surcote barométrique
- Surcote du au vent
- Effet des vagues sur niveau moyen (''Waves set up'')
- Effet de la houle :
-

Total hors dynamique des vagues : 7,44 m

Altitude maximale atteinte par les paquets de mer

- Sur les enrochements : 10,44 m
- Sur les dunes non enrochées : 8,44 m

Risque d'érosion en pied d'enrochement : 1,70 m

Nota : toutes les cotes altimétriques sont données en système terrestre soit 5,74 m au dessus du zéro des cartes marines

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

Quatre possibles désordres en présence d'enrochements

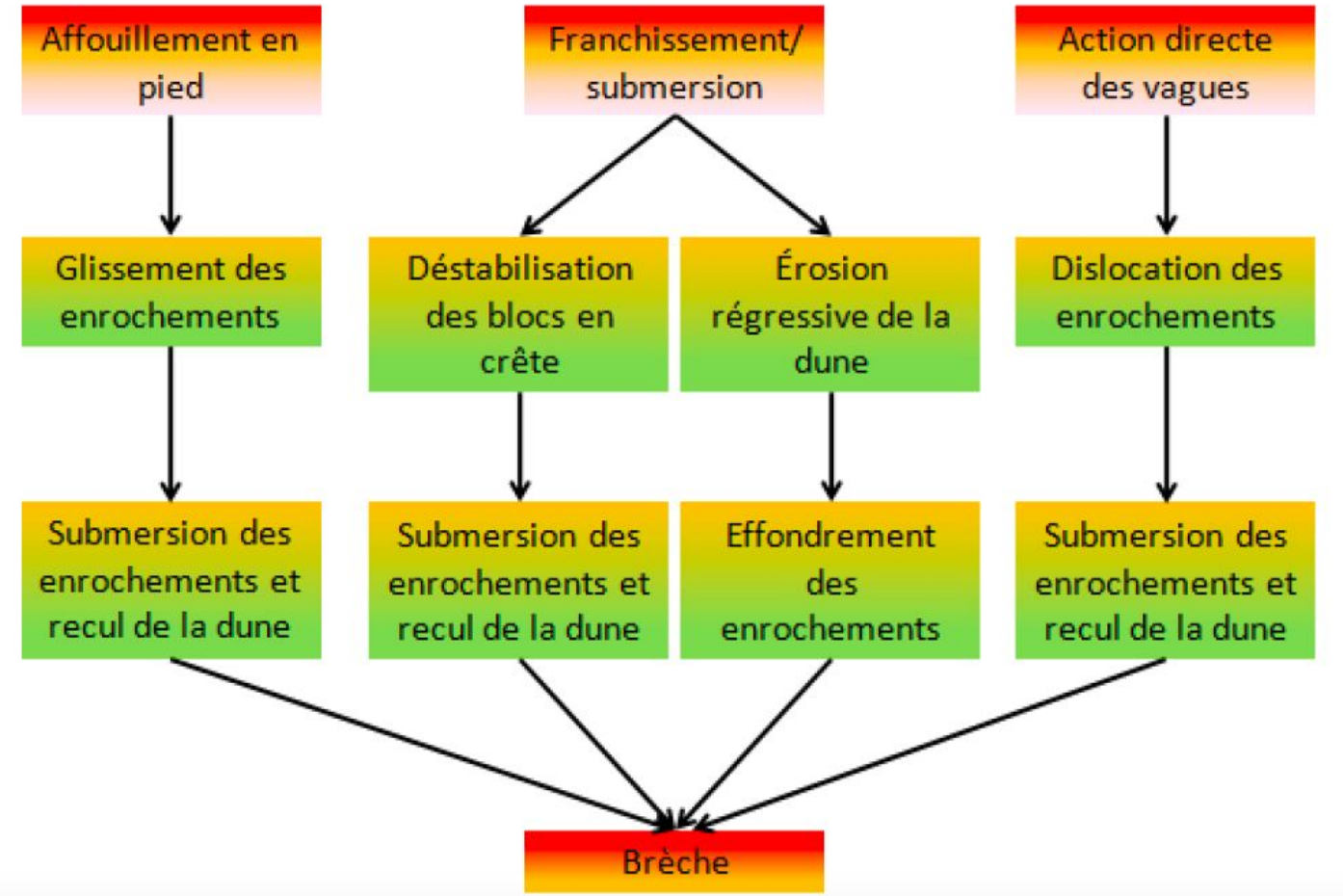

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

Protection du cordon Dunaire

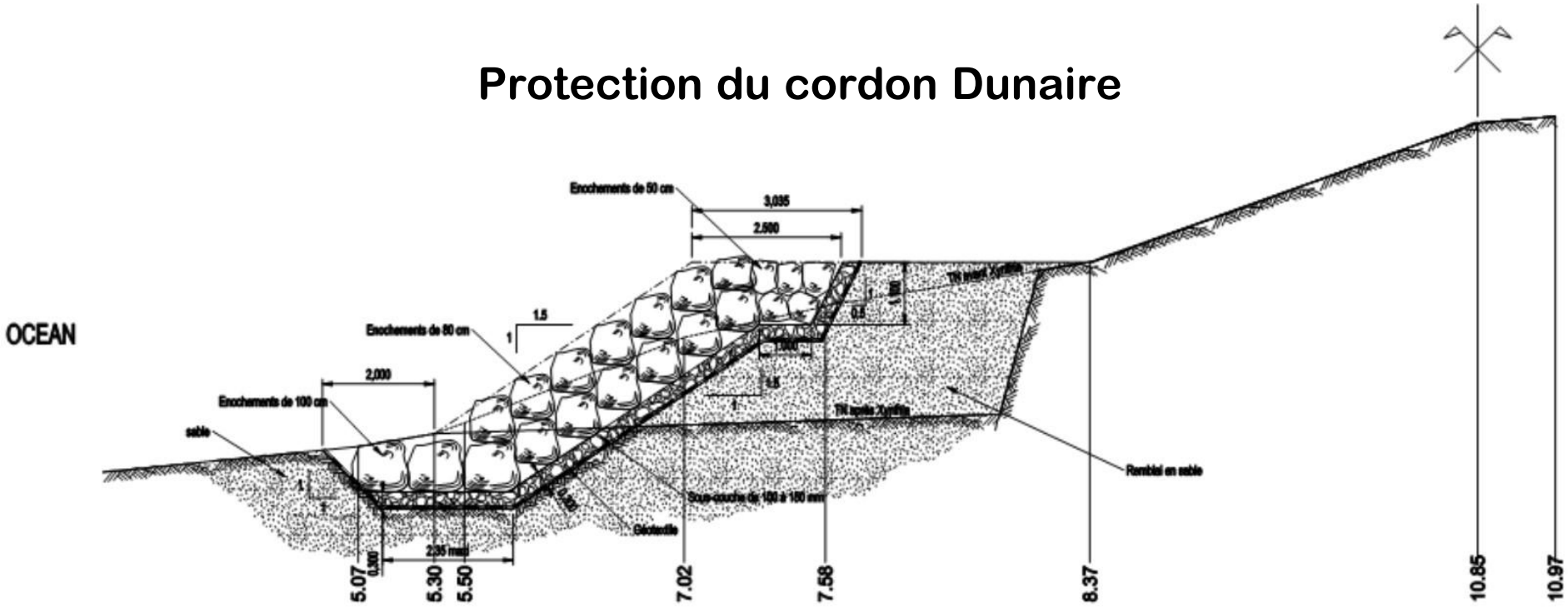

Figure 6-1 : protection de cordon dunaire par enrochements (plan ISL).

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

2 points forts de nos enrochements

- **Pas de franchissement par submersion continue**

  L'altitude du pied des enrochements est environ 6,20 m,

  Leur crête entre 7,5 et 10m, le plus souvent entre 8 et 9m et le sommet de la dune entre 10 et 12m.

  Le niveau maximal de la mer hors effet des paquets de mer étant de 7,44m, le risque de submersion continue des ouvrages (''Surverse'') est quasi nul pour la totalité des enrochements existants

- **Pas de dislocation des enrochements par effet des vagues**

  Le dimensionnement des roches constituant les enrochements apparaît comme suffisant.

  Les calculs montrent la nécessité de blocs de 1,2 à 1,5 tonnes pour assurer la stabilité des ouvrages.

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

2 faiblesses de nos enrochements

- **Risque d'érosion au pied des enrochements**

  Le creusement temporaire de la plage en pied d'ouvrage lors d'une très forte tempête est évalué à 1,7m.

  Il est probable que la plupart des ouvrages ne sont pas implantés à cette profondeur : il existe un risque d'érosion entrainant un glissement des enrochements et une fragilisation brutale de la protection.

- **Risques de submersion par les paquets de mer**

  La plupart des enrochements peuvent être submergés par des paquets de mer, avec des risques forts pour quelques-uns d'entre eux (7 parcelles), et des risques à la limite entre moyen et fort pour une majorité.

  Le cordon dunaire lui-même est peu franchissable par les paquets de mer : l'aléa prépondérant est le franchissement de la carapace d'enrochements et l'érosion de la dune située en arrière

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

Les parcelles non enrochées

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

Les parcelles non enrochées

- **Le risque de recul de la dune pour les parcelles non enrochées est évalué à 15 mètres lors d'un événement extrême**

Deux parcelles bâties sont en aléa érosion « fort » : il s'agit des deux parcelles non protégées par enrochements et pour lesquelles les bâtiments sont proches du front de mer (13 et 15 m)

En cas de brèche dans la dune au sud du secteur bâti, les zones submergées n'atteignent les habitations que dans l'hypothèse de montée des eaux liées au changement climatique.

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

Impact des enrochements

Présentation Etude ISL

Présenté par Dominique Dubois

Impact des enrochements

Les observations ne mettent pas en évidence d'impact négatif sur le transit littoral :

- **Le haut de plage présente une tendance à l'élévation**
- **L'érosion du trait de côte sur la commune de Saint-Rémy-des-Landes ne montre pas d'accélération suite à la construction des défenses à Denneville**

Lors des évènements tempétueux, les mouvements de sédiment se font majoritairement dans le profil de plage, c'est-à-dire perpendiculairement à la côte, le sable pris en haut de plage étant redéposé en bas de plage à la limite du platier rocheux. Ce sable est ensuite « remonté » par temps calme et par l'effet du vent.

La protection par enrochements est la meilleure solution pour le littoral de Denneville plage

ASDP en projet d'ASA

Présenté par Yvan LECERF

Présentation d'une ASL:

- **Les Associations Syndicales Libres** sont des personnes morales de droit privé régies par les dispositions du titre II de l' Ordonnance n° 2004-632 du 1 juillet 2004 ;

- Les droits et obligations qui dérivent de la constitution d'une association syndicale de propriétaires sont **attachés aux immeubles compris dans le périmètre de l'association ;**

- **L'objet** d'une Association Syndical Libre est une association syndicale de propriétaires en vue de mener des actions d'intérêt commun, notamment :
  - De prévenir les risques naturels ;
  - De construire, d'aménager ,d'entretenir ou de gérer des ouvrages ou la réalisation de travaux et réseaux divers ;

ASDP en projet d'ASA

Présenté par Yvan LECERF

Présentation d'une ASA

- Les Associations Syndicales Autorisées sont des **établissements publics à caractère administratif**

- **L'objet** d'une Association Syndicale Autorisée est **identique à une ASL**.

- La création d'une association syndicale autorisée peut être :
  - demandée par un ou plusieurs propriétaires, une collectivité territoriale La constitution de l'association est soumise à une enquête publique..
  - La création de l'association syndicale autorisée est décrétée par le préfet lorsqu'un avis favorable a été donné par la population

ASDP en projet d'ASA

Présenté par Yvan LECERF

- Le fait d'être Établissement public permet :
  - d'être détentrice de la concession du Domaine Publique Maritime
  - de souscrire des emprunts de long terme

- **Quel est notre projet**
  - Demander une Concession du Domaine Public Maritime (**DPM**) sur Denneville avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (**DDTM**) de la Manche
  - Assurer une protection globale de Denneville Plage sur 20 ans

DDTM

Présenté par La DDTM

- **Avis de la DDTM**

- **Collaboration avec la DDTM**
  - **Demande de concession du DPM à la DDTM**
  - **Définition du programme de travaux annuel suivant les critères d'urgence, de moyens suivant le modèle ISL jusqu'à pleine réalisation de la préconisation ISL**

Commune de Port-Bail-sur-Mer

Présenté par

- **Responsabilité des élus**

- **Collaboration avec la Commune**

  - **Rôle de la commune dans l'ASDP**

Conclusion

Présenté par Denis LEFEBVRE

- **Situation de l'ASDP**

  - **Un profil de plage qui nous concerne tous :**

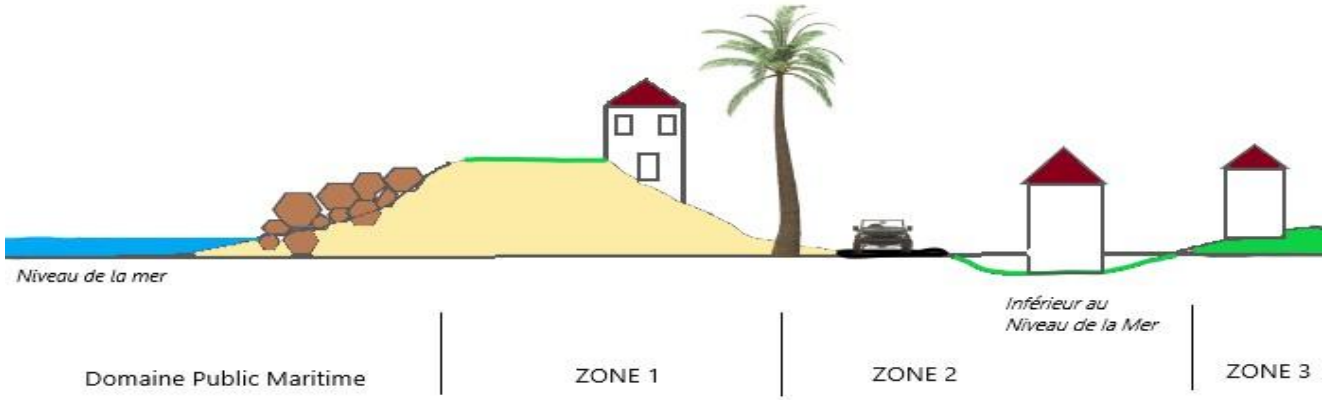

  - **Une obligation d'assurer nous-mêmes notre protection sur le risque d'Inondation en plus du risque d'Érosion suite aux orientations de la CAC**

Conclusion

Présenté par Denis LEFEBVRE

Source: https://maps.rolnhdf.fr/atlas/Dynamique_et_risques/?section=5#floatingPanel_clos

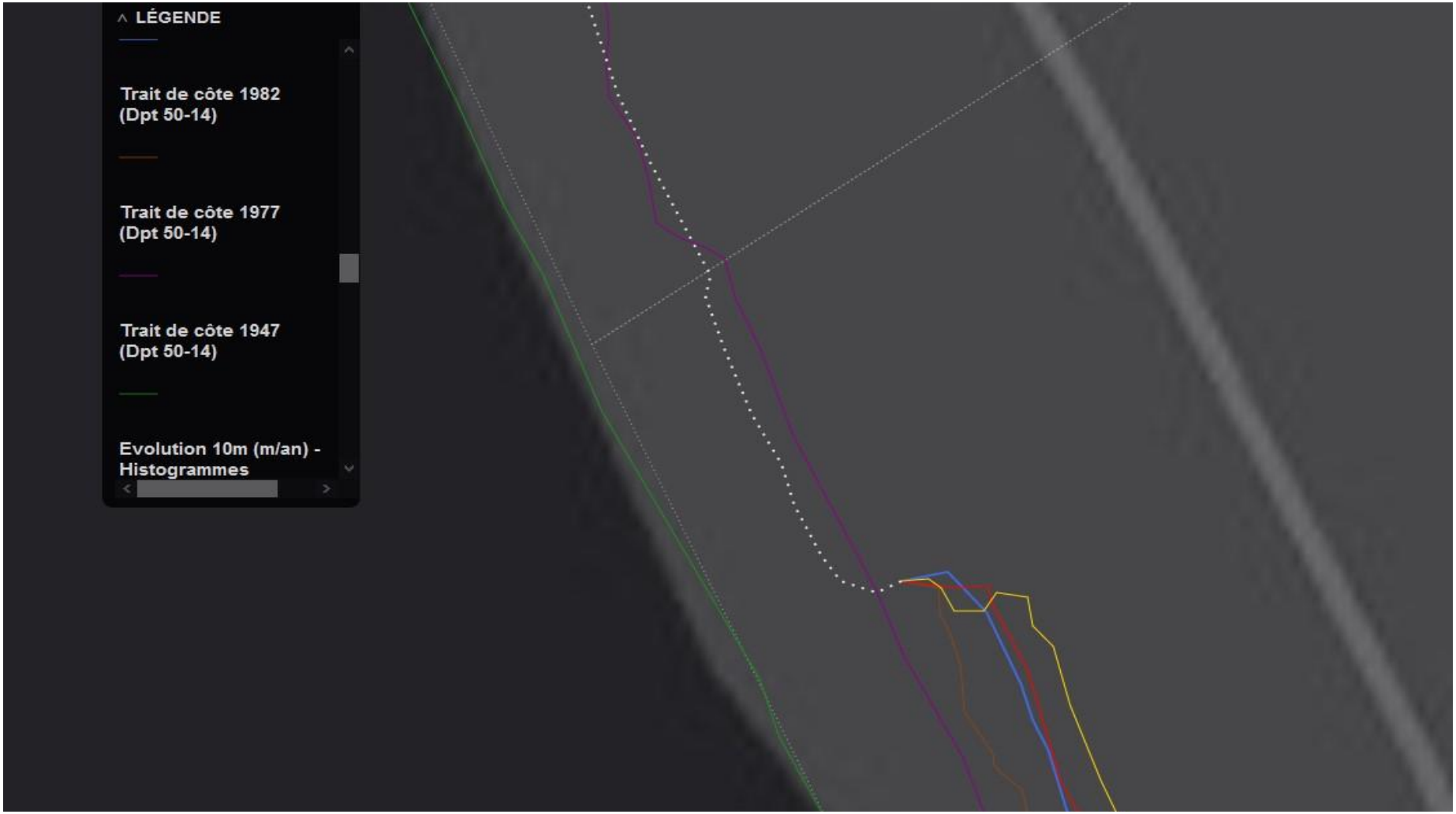

Conclusion

Présenté par Denis LEFEBVRE

- **Plan d'action de l'ASDP**

  - **Réunions Publiques puis Enquête publique à l'Automne 2020**
  - **Décret préfectoral sur ASA dès prise en compte du résultat de l'enquête si favorable**

Conclusion

Présenté par Denis LEFEBVRE

- Demande et Obtention d'une concession du DPM en concertation avec la DDTM
- Réalisation de la protection type ISL sur 20 ans avec un planning de travaux pluriannuel adoptés en AG, et modifiable annuellement par avenant en AG
- Coordination des travaux sur la proposition ISL avec tous les partenaires:
  - Les Propriétaires de la zone 1
  - La Commune sur la protection des habitants
  - la communauté d'agglomération sur la GEMAPI
  - L' Administration pour une action légale sur le DPM

Conclusion

Présenté par Denis LEFEBVRE

- **Mode de fonctionnement de l'ASA ASDP**
  - **Proposition de moyen d'action:**
    - **Passage en ASA, adoption de statuts adaptés**
    - **Cotisation ASDP votée annuellement en AG en fonction du cout des travaux à réaliser sur l'année et de l'obtention des subventions, pour 2021:**
      - **Zone 1 = 200 Euros**
      - **Zone 2 = 50 Euros**
      - **Zone 3 = 30 Euros**
    - **Financement des travaux suivant une répartition variable entre l'ASDP, les SUBVENTIONS et les PROPRIETAIRES**

ASSOCIATION SYNDICALE de DENNEVILLE PLAGE
Mairie de Denneville
3 grand rue
50580 PORTBAIL sur MER

Projet du passage en ASA de l'ASDP

Juillet - Août 2020

Denneville